

Faire le choix

de la **proximité.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Sommaire

02

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Défendre les intérêts
des artisans, des commerçants
et des professionnels libéraux

Porter haut les couleurs
de l'économie de proximité

Faire entendre la voix
des entreprises de proximité

Construire l'économie
de proximité de demain

06

ÉDITO

Choisir la proximité

08

L'U2P EN CHIFFRES

L'U2P, l'union de nombreuses
organisations

L'U2P déployée sur le territoire

10

FAITS MARQUANTS 2022

Choisir ses combats

12

1. La proximité pour épauler les entreprises face aux crises

Protéger les entreprises
de proximité face à la crise
énergétique

Protéger les entreprises
de proximité face à la crise
économique

18

2. L'économie de proximité au cœur de la société

Défendre les entreprises
de proximité dans les grandes
réformes

Faire entendre la voix de
la proximité dans le débat public

24

3. La proximité pour répondre aux enjeux d'avenir

Préparer les nouvelles
générations aux défis de demain

Accompagner toutes
les transitions

30

INSTANCES DE L'U2P

Une nouvelle organisation
au service de la proximité

32

NOS PROCHAINS COMBATS

Défendre

les intérêts des artisans,
des commerçants et des
professionnels libéraux

& promouvoir
leurs atouts pour
bâtir une reprise
durable et lutter contre
les fractures sociales
et territoriales

- **L'U2P est régulièrement consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets législatifs ou réglementaires intéressant les TPE-PME. En tant que partenaire social, l'U2P participe aux négociations nationales interprofessionnelles entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.**

Porter haut

les couleurs
de l'économie
de proximité



transmettre
au plus grand
nombre la passion
de l'entreprise,
ses valeurs et
ses métiers

- **L'U2P initie de nombreuses actions de promotion des métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales auprès du grand public : en sensibilisant les jeunes collégiens, en organisant des visites d'entreprises, en participant à des salons ou en lançant des débats sur l'avenir du secteur.**

Faire entendre

la voix des entreprises de proximité

Et

agir
dans toutes
les instances
pour défendre
leurs intérêts

- **L'U2P est présente dans tous les organismes dont le champ d'action couvre les entreprises de proximité et dans toutes les instances paritaires. Elle contribue également à la gestion du système de protection sociale français. Des administrateurs de l'U2P interviennent ainsi dans les différentes branches du régime général de Sécurité sociale, maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, retraite, recouvrement.**

Construire

l'économie de proximité de demain

&

proposer
des mesures
utiles et
adaptées aux
entreprises

- **Grâce à sa connaissance fine des attentes des entreprises de proximité, l'U2P propose aux pouvoirs publics des idées nouvelles, des propositions d'amélioration des projets de loi, des nouvelles mesures d'accompagnement lors de situations inédites. L'U2P est un interlocuteur-clé des parlementaires et des élus locaux, et agit pour la prise en compte des spécificités territoriales et économiques.**

Choisir la proximité

« Faire le choix de la proximité », c'est le titre choisi pour la dernière édition du rapport annuel de l'U2P. Comment ce choix s'est-il traduit en 2022 ?

Les valeurs de proximité ont-elles guidé la réorganisation de l'U2P en 2022 ?



Dominique Métayer

Faire le choix de la proximité implique tout d'abord de réaffirmer son rôle essentiel dans la vie des Français, et de reconnaître à l'économie de proximité tout son potentiel pour construire la société de demain. C'est le sens de tous les combats que nous avons menés au cours de l'année 2022. L'économie de proximité et les valeurs qu'elle véhicule sont apparues comme des leviers majeurs pour faire face à l'adversité, mais aussi pour préparer les grandes transitions.

L'U2P a soutenu la mise en place de dispositifs de protection des entreprises de proximité, notamment pour faire face à la crise énergétique et à l'inflation. Une protection qui a bénéficié à l'ensemble du tissu économique et à tous les Français.

Nous nous sommes également battus pour accompagner le développement de l'apprentissage et conforter l'élan de cette filière d'excellence, l'économie de proximité participant activement à la formation de notre jeunesse.

Enfin, nous nous sommes appuyés sur les valeurs de proximité et de dialogue social pour engager, avec les autres partenaires sociaux et les pouvoirs publics, les grandes réformes du quinquennat, relatives notamment à l'assurance-chômage et aux retraites.

En 2022, l'U2P a confirmé que le modèle économique et les valeurs de proximité sont des piliers essentiels pour bâtir une croissance durable et responsable, dépassant les seuls intérêts de ses adhérents.

Faire le choix de la proximité engage toute la société et tous les Français !

Dominique Métayer

Oui, tout naturellement !

Cinq ans après la création de l'U2P, nous souhaitons tirer les enseignements de ses premières années d'existence et proposer une organisation qui soit à la hauteur des défis de demain, proche du terrain et des chefs d'entreprise.

Depuis le 14 décembre 2022, le Conseil national a ainsi été élargi. Il intègre désormais les présidents des U2P de régions et double la représentation des membres fondateurs et du membre associé. Ce format permettra de mieux représenter l'ensemble des fédérations professionnelles affiliées à l'U2P, ainsi que son réseau territorial qui compte pas moins de 115 U2P de régions et de départements. En parallèle, le bureau de l'U2P se voit transformé en Conseil exécutif, chargé de prendre les décisions opérationnelles nécessaires dans le cadre des grandes orientations fixées par le Conseil national. Cette nouvelle gouvernance doit nous permettre de renforcer notre audience et de poursuivre notre action avec succès !

Comment avez-vous réussi à imposer le choix de la proximité auprès des pouvoirs publics, dans l'actualité politique très dense de l'année 2022 ?



Michel Picon

À l'occasion des grandes réformes, structurantes pour la vie des Français et pour le monde du travail, l'U2P a pu rappeler ses convictions : les politiques publiques doivent se construire grâce au dialogue social, pilier de la démocratie. Elles doivent aussi être élaborées au regard de leurs conséquences sur les petites entreprises, comme par exemple la réforme de la durée d'indemnisation du chômage, qui doit favoriser le retour à l'emploi et ainsi lutter contre les difficultés de recrutement rencontrées par les TPE-PME.



Laurent Munerot

Faire le choix de la proximité, c'est savoir rester attentifs aux évolutions du monde du travail : définitivement adoptée en février 2022, la loi qui réforme le statut des indépendants appelle encore la vigilance de l'U2P dans certaines de ses applications. De même, nous avons poursuivi le combat contre la création d'un statut intermédiaire entre salarié et travailleur indépendant, qui permettrait à certains employeurs d'échapper à leurs obligations et qui introduirait une iniquité de traitement vis-à-vis des chefs d'entreprise de proximité. Le choix de la proximité impose la persévérance et le courage dans nos prises de position.



Joël Mauvigney

Les Français entretiennent une relation privilégiée avec les entreprises de proximité, qui s'est renforcée depuis la crise sanitaire. Ainsi, 65 % des Français accordent leur confiance aux acteurs de la proximité, alors qu'ils ne sont que 27 % s'agissant des enseignes nationales et 6 % concernant les grandes enseignes internationales. Et 89 % d'entre eux demandent que toute nouvelle loi ou réglementation soit pensée en fonction de son impact sur les petites entreprises. Cette tendance forte nous a conduits à interpeller les candidats aux élections présidentielle et législatives, et ainsi à inviter l'économie de proximité dans le débat public.



Jean-Christophe Repon

À l'heure où le pays avait rendez-vous avec son histoire démocratique, l'U2P a contribué au renforcement de la démocratie sociale. L'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 avril 2022 « pour un paritarisme ambitieux et adapté aux enjeux du monde du travail en profonde mutation », marque une avancée cruciale dans l'évolution du dialogue social et de la vie paritaire. C'est cela aussi, faire le choix de la proximité : renforcer les valeurs du dialogue social, au moment où le pays engage des réformes importantes pour son avenir. L'U2P a ainsi pu jouer un rôle majeur dans les concertations relatives notamment à la retraite et à l'assurance-chômage.

L'U2P,

l'union de nombreuses organisations

La voix des entreprises de proximité

L'U2P, l'Union des entreprises de proximité, est l'une des trois organisations patronales interprofessionnelles françaises. Elle représente :



3,5 millions

d'entreprises de proximité dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit **2/3 des entreprises françaises**

600 milliards d'euros de chiffre d'affaires

40% des alternants formés en France

L'U2P c'est :

la **1^{re}** organisation représentative des travailleurs indépendants

120 organisations professionnelles

+ de **400** métiers et savoir-faire

115 U2P territoriales en France métropolitaine et en outre-mer

Des entreprises de proximité, clé du dynamisme des territoires

Créatrice de richesses et de lien social, elles sont un vivier d'emplois non délocalisables, au cœur de la vie des Français



6 millions

d'actifs (chefs d'entreprise, conjoints, salariés, apprentis)



Soit **21%** de la population active



3,5 millions

de salariés, soit **25%** du total des salariés du secteur marchand en France



Elle réunit 5 confédérations professionnelles



Artisanat du Bâtiment



Alimentation et Hôtellerie-Restaurant



Artisanat de la Fabrication et des Services



Professions libérales

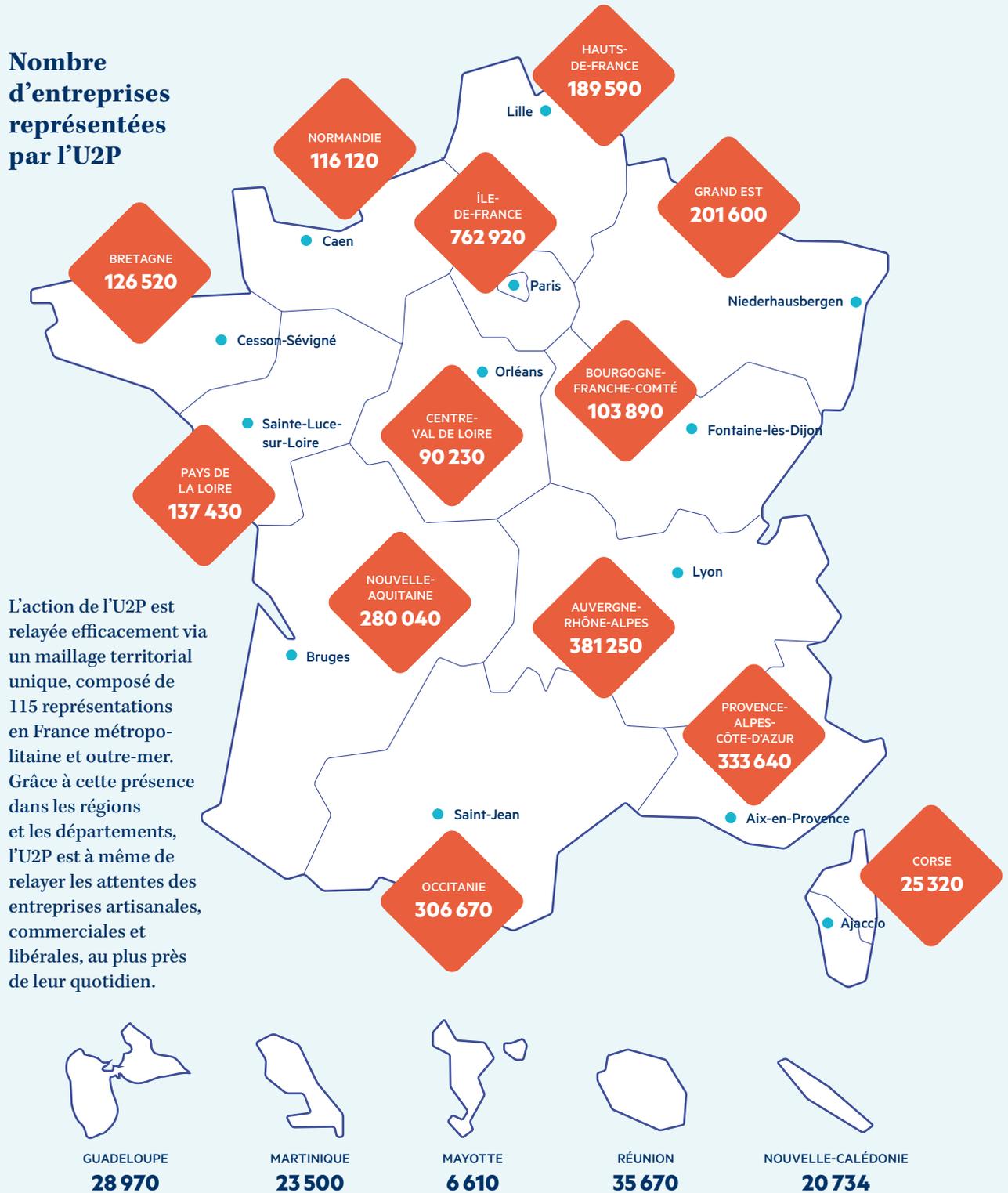


Artisanat des Travaux publics et du Paysage

L'U2P

déployée sur le territoire

Nombre d'entreprises représentées par l'U2P



L'action de l'U2P est relayée efficacement via un maillage territorial unique, composé de 115 représentations en France métropolitaine et outre-mer. Grâce à cette présence dans les régions et les départements, l'U2P est à même de relayer les attentes des entreprises artisanales, commerciales et libérales, au plus près de leur quotidien.

Choisir

ses combats



9

SEPTEMBRE

Participation de l'U2P à la première réunion du CNR

L'U2P, représentée par son premier Vice-Président Michel Picon, prend part le 9 septembre à la première réunion du Conseil national de la refondation (CNR). Un format imaginé par le Président de la République afin d'encourager le dialogue sur des questions structurantes pour le pays avec tous les acteurs concernés.

Les Rencontres de l'U2P

Placées sous la thématique « 2030 : faire le pari de la proximité », les Rencontres de l'U2P réunissent 650 chefs d'entreprise et représentants de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales pour répondre aux grands défis d'avenir.

Participation de l'U2P au SMCL

L'U2P et ses organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) vont à la rencontre des élus locaux au Salon des maires et des collectivités locales, afin de mettre en lumière le rôle des entreprises de proximité dans le dynamisme et l'attractivité des territoires.

24

NOVEMBRE

10^e réunion nationale des CPRIA

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) sont le fruit d'un accord historique, le 12 décembre 2001, entre les organisations syndicales de salariés et l'U2P pour permettre au dialogue social de se nouer en dehors des entreprises au niveau régional.

22-24

NOVEMBRE

Adoption de la nouvelle gouvernance de l'U2P par le Conseil national

Le Conseil national de l'U2P est élargi et compte désormais huit sièges pour chacune de ses quatre organisations membres, deux sièges par membre associé, ainsi que les présidents des treize U2P de régions métropolitaines.

14

DÉCEMBRE

27

OCTOBRE

Création d'un amortisseur électricité

Face aux fortes hausses du coût de l'électricité, le gouvernement décide, à compter du 1^{er} janvier 2023, la mise en place d'un « amortisseur électricité » pour les TPE les plus consommatrices d'énergie (plus de 36 kVA) et pour les PME.



**Les entreprises de
proximité ont encore
été éprouvées en 2022.**

La proximité pour épauler les entreprises face aux **crises**

À peine tournée la page de la crise sanitaire, les entreprises de proximité ont dû composer avec une année mouvementée. Dans un contexte international tendu, engendrant des difficultés d'approvisionnement, une hausse des coûts de l'énergie et un retour de l'inflation, l'U2P s'est montrée particulièrement vigilante pour épauler et protéger les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux.

Protéger

les entreprises de proximité face à la crise énergétique

Depuis février 2022, le conflit en Ukraine a plongé l'Europe dans une crise géopolitique et économique majeure, entraînant une hausse du prix de l'énergie pour les particuliers et les professionnels, ainsi qu'une hausse du prix des matières premières. L'U2P a concentré ses actions sur la mise en place d'un bouclier tarifaire énergie et sur l'élargissement des aides de l'État aux entreprises les plus touchées par la crise énergétique.

● ●
1,5
million
 de petites entreprises ont bénéficié d'un tarif énergie réglementé.

Œuvrer pour la mise en place d'un plan national de résilience

Dès le début de la crise énergétique, l'U2P a œuvré pour la mise en place d'un bouclier tarifaire énergie. Une proposition entendue et adoptée par le gouvernement le 1^{er} février 2022 dans son « plan de résilience économique et sociale ».

Parmi les mesures principales :

- la réduction des prix de l'électricité, en imposant à EDF de vendre davantage d'électricité à prix réduit pour un montant de 6 à 7 milliards d'euros,
- la réduction de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE),
- la remise de 15 centimes d'euros HT sur le carburant à compter du 1^{er} avril,
- une aide accordée aux entreprises énergointensives pour compenser les surcoûts de dépenses d'électricité ou de gaz par rapport à 2021.

Au total, ce sont près de 1,5 million de petites entreprises qui, en 2022, ont pu bénéficier d'un tarif réglementé.

Une avancée significative, mais encore insuffisante pour de nombreuses TPE.

LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ FACE À LA CRISE

Selon l'enquête U2P / Xerfi Spécific menée au troisième trimestre 2022 :

- 92 % des professionnels sont concernés par la hausse des coûts des matières premières et des matériaux.
- 80 % des artisans du bâtiment et des travaux publics ont subi des augmentations très fortes.
- 73 % des chefs d'entreprise sont touchés par la hausse du coût de l'énergie, soit :
 + 30 % sur la facture de fioul,
 + 22 % sur la facture d'électricité,
 + 17 % sur la facture de gaz.
- 58 % des chefs d'entreprise ont mis en place des mesures de restriction de leur consommation d'énergie.



Promouvoir l'élargissement du bouclier tarifaire énergie

L'U2P a donc poursuivi son combat et a porté deux demandes auprès du gouvernement :

- ouvrir le bouclier tarifaire à toutes les entreprises de moins de 20 salariés, quel que soit le niveau de consommation d'énergie (le bouclier étant jusqu'alors réservé aux entreprises de moins de 10 salariés consommant moins de 36 kVA),
- simplifier radicalement l'aide Énergie qui permet de compenser les coûts énergétiques pour les entreprises dont la consommation d'énergie représente au moins 3 % du chiffre d'affaires, en commençant par ne plus se référer à l'année 2021, mais au mois ou au trimestre précédent.

Un appel entendu par la Première ministre qui a annoncé le 27 octobre 2022 la création d'un « amortisseur électricité » pour toutes les TPE-PME qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes

Par ailleurs, tout au long de l'année, l'U2P a alerté sur la nécessité d'ouvrir un dialogue avec les fournisseurs d'énergie, dont certaines clauses contractuelles apparaissaient totalement abusives.

Les hausses du coût de l'énergie et des matières premières, la pénurie de personnel ou la baisse d'activité ont fragilisé les petites entreprises. L'U2P a donc demandé au gouvernement de solliciter systématiquement les représentants des entreprises de proximité avant toute révision touchant les aides accordées pour faire face à la crise énergétique.

Enfin, de façon plus structurelle, l'U2P a soutenu le gouvernement dans sa démarche auprès de l'Union européenne en vue de décorrélérer les prix d'achat du gaz et de l'électricité.



PAROLES
D'ENTRE-
PRENEURS

Nous avons connu des difficultés d'approvisionnement du métal, le cours des métaux s'étant envolé après la guerre en Ukraine. Le marché était déjà très tendu après la crise covid.

—
Bruno Hatton,
métallier,
Sarthe.



LE COMITÉ DE CRISE SUR L'ÉNERGIE

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale annoncé par le gouvernement, le Médiateur des entreprises a été chargé de mettre en place et d'animer un comité de crise sur l'énergie. Celui-ci a réuni les principaux fournisseurs d'énergie et les organisations patronales représentatives (U2P, Medef, CPME). Il a eu pour objectif de corriger entre pairs les comportements des acteurs structurants mettant en difficulté des entreprises et des filières. Son action a été coordonnée avec celle du Médiateur de l'énergie, compétent sur les litiges avec les particuliers et les entreprises.

Protéger

les entreprises de proximité face à la crise économique

En 2022, l'U2P s'est montrée particulièrement vigilante face à la montée de l'inflation, susceptible d'entraîner une baisse de la consommation et un ralentissement de l'activité économique. Tout au long de l'année, l'U2P a encouragé des dispositifs de renforcement du pouvoir d'achat et de soutien pour les entreprises de proximité confrontées à la hausse des coûts.

15 %
du CA
annuel moyen
des 3 dernières
années avec
le PGE
résilience.

Renforcer le « partage de la valeur »

Parmi les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat portées par la loi du 16 août 2022, figure la pérennisation de la nouvelle prime de partage de la valeur, anciennement nommée « prime Macron ». L'U2P avait demandé la mise en place de cette prime durant la crise sanitaire puis sa pérennisation, afin de renforcer l'attractivité des TPE-PME, fragilisée. Facile à utiliser sans générer de contrainte supplémentaire, la prime Macron a pu en outre contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des salariés. Concernant le montant de la prime, l'U2P a salué la décision du gouvernement de tripler la prime de partage de la valeur, permettant ainsi d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, sans contraindre les entreprises.



Soutenir la trésorerie des entreprises affectées par le conflit en Ukraine

Face aux conséquences de la crise en Ukraine, le plan « résilience » du gouvernement vient compléter les dispositifs mis en place pendant la crise sanitaire. L'U2P a approuvé le nouveau prêt garanti par l'État (PGE) « résilience », mis à la disposition des entreprises le 8 avril 2022, et couvrant jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen des trois dernières années. Ce nouveau prêt ne prévoit pas de critère d'éligibilité fondé sur la forme juridique de l'entreprise, sa taille ou son secteur d'activité. Le précédent dispositif PGE sanitaire est resté quant à lui accessible jusqu'au 30 juin 2022.

LA RÉDUCTION DES COTISATIONS SOCIALES DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Comme l'avait demandé l'U2P, la loi « portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » du 16 août 2022 a acté la baisse de la cotisation maladie pour les travailleurs indépendants. Une réduction qui s'est appliquée de manière dégressive aux revenus supérieurs au SMIC, et qui vient renforcer le pouvoir d'achat des indépendants touchés par l'inflation.



Je me réjouis que notre demande initiale de remboursements étalés sur dix ans aboutisse aujourd'hui, après une action menée au niveau européen. Cela apporte une bouffée d'oxygène appréciable pour les chefs d'entreprise qui redoutent d'avoir à faire face à une montagne de remboursements.

*Laurent Munerot,
Vice-Président de l'U2P*



Rester vigilant sur les conséquences de la crise sanitaire

L'U2P s'est félicitée des nouvelles possibilités de report et d'étalement des remboursements du PGE sanitaire. Le ministre de l'Économie et des Finances a annoncé la signature d'un accord avec le gouverneur de la Banque de France et la Fédération bancaire française : les entreprises les plus en difficulté ont été autorisées à étaler sur dix ans leurs remboursements de PGE. En outre, elles ont pu reporter de six mois, soit à partir d'octobre 2022, les premières échéances de remboursement de leur prêt.

Renforcer la concertation avec les pouvoirs publics et les acteurs de l'emploi

Dans un contexte économique incertain pour les entreprises de proximité, l'U2P s'est employée à encourager et à renforcer les méthodes de concertation avec les pouvoirs publics, propices à créer un cadre réglementaire stable pour les prochaines années.

C'est ainsi que l'U2P a pris acte de la mise en place du Conseil national de la refondation, annoncée par le Président de la République. Un Conseil piloté par la Première ministre, composé de membres du gouvernement, d'organisations syndicales et patronales, de représentants des groupes parlementaires, d'élus locaux et d'associations, et qui doit aborder les sujets de réformes essentiels pour le pays : inflation, pouvoir d'achat, travail, emploi et formation. Représentée par son premier Vice-Président Michel Picon, l'U2P a pris part le 8 septembre dernier à la réunion du CNR dont elle attend des résultats concrets.



Dans le même esprit de concertation et de dialogue, l'U2P a contribué tout au long de l'année 2022 aux travaux de préfiguration de France Travail, le nouvel organisme qui doit réunir à terme tous les services publics de l'emploi. L'U2P est particulièrement attentive à la constitution de la gouvernance de l'institution, ainsi qu'aux services qui seront proposés aux employeurs. Réaffirmant son opposition à tout projet d'intégration de l'Unédic à France Travail, l'U2P a transmis une contribution écrite à Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'emploi et préfigurateur de France Travail. Une contribution dans laquelle l'U2P rappelle notamment qu'une attention particulière devra être portée aux offres d'emploi déposées par les TPE, qui ne disposent pas de services de ressources humaines. L'U2P affirme également que les partenaires sociaux, acteurs du marché du travail, ont toute légitimité pour intégrer la gouvernance de France Travail, au même titre qu'ils sont aujourd'hui administrateurs de Pôle emploi.



**L'année 2022 a été
marquée par des
échéances électorales
majeures.**

L'économie de proximité au cœur de la **société**

Dans ce contexte, l'U2P s'est attachée à défendre la démocratie sociale, en prenant part aux grandes réformes structurantes pour la vie des Français, et en appelant à la concertation et au dialogue social. Au cœur d'une actualité politique et électorale intense, l'U2P a su faire entendre la voix des entreprises de proximité, et peser dans le débat public.

Défendre

les entreprises de proximité dans les grandes réformes

Forte d'un accord national interprofessionnel réaffirmant la place du dialogue social, l'U2P a su défendre les entreprises de proximité, les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux au cœur des grandes réformes qui redessinent le monde du travail.



**Nous avons su nous écouter.
Nous avons su dialoguer.
Les acteurs sociaux que
nous sommes ont agi en
partenaires. Je me réjouis
de cet accord qui doit nous
permettre de replacer
la démocratie sociale
et le paritarisme au cœur
du quinquennat actuel.**

*Jean-Christophe Repon,
Vice-Président de l'U2P,
chef de file dans la négociation
sur le paritarisme.*



S'engager pour la modernisation du paritarisme

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 avril 2022 « pour un paritarisme ambitieux et adapté aux enjeux du monde du travail en profonde mutation » marque un jalon dans l'évolution du dialogue social et de la vie paritaire. Co-construit par quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) et les organisations patronales (Medef, CPME, U2P), le texte permet d'anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales. Par cet accord, les signataires s'engagent à :

- faire vivre une démocratie sociale forte, régulatrice, porteuse de droits sociaux et de propositions,
- faciliter l'information et l'accompagnement des salariés et des entreprises en matière de retraite complémentaire, de droits à l'assurance-chômage, d'accompagnement des cadres ou de formation professionnelle,
- garantir l'instauration de la parité dans les conseils d'administration.

Enfin, les organisations signataires ont réaffirmé leur ambition d'une démocratie sociale porteuse de progrès et engagée pour l'environnement.



Faire vivre le dialogue social dans le cadre de la réforme des retraites

À toutes les étapes de l'agenda politique et réglementaire, l'U2P a affirmé que la réforme des retraites devait faire l'objet d'une large concertation. De manière générale, l'U2P a soutenu la nécessité de réformer les régimes de retraite, dans la droite ligne des recommandations du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), estimant que la nouvelle réforme devait assurer la soutenabilité financière des régimes de retraite et non contribuer au financement d'autres risques.



À l'occasion de toutes ses prises de position dans les concertations avec les pouvoirs publics ou lors des discussions paritaires, l'U2P a porté les atouts des entreprises de proximité :

- refuser une hausse des cotisations d'assurance vieillesse tout comme une réduction des pensions,
- ne relever l'âge légal de départ en retraite qu'à la condition de maintenir des mesures spécifiques (carrières longues, invalidité),
- refondre l'assiette des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants pour assurer l'équité entre travailleurs indépendants et salariés ;
- augmenter le minimum contributif des personnes qui ont cotisé plus de 40 ans,
- maintenir des régimes obligatoires à deux étages, l'un de base, l'autre complémentaire, aussi bien pour les salariés que pour les indépendants.

Soutenir la réforme de l'assurance-chômage pour encourager le retour à l'emploi

L'U2P s'est prononcée pour la révision à la baisse de la durée maximale d'indemnisation, passant de 36 à 27 mois d'indem-

RETRAITES : L'U2P AFFIRME SES POSITIONS

L'U2P a publié le 28 juillet 2022 un livret détaillant ses positions sur la réforme des retraites. Des positions issues d'un travail réalisé par la Commission des Affaires sociales, des Relations du Travail et de la Parité de l'U2P, et adoptées par son Conseil national le 6 juillet 2022.



Les besoins en compétences des entreprises de proximité sont particulièrement importants. C'est pourquoi l'U2P a soutenu les mesures visant à encourager le retour à l'emploi.

*Michel Picon,
Vice-Président de l'U2P*



nisation pour les 55 ans et plus, de 30 à 22 mois et demi pour les personnes âgées de 53 et 54 ans, et de 24 mois à 18 mois pour tous les moins de 53 ans.

Une mesure destinée à renforcer les chances d'un retour à l'emploi, qui s'amenuisent à mesure que la durée d'inactivité augmente. L'U2P s'est opposée en revanche à la baisse du niveau des allocations et a souhaité que la durée d'indemnisation en cas de conjoncture dégradée soit plafonnée à 24 mois (36 mois pour les 55 ans et plus).

D'autres leviers d'action apparaissent nécessaires pour encourager l'emploi et lutter ainsi contre les difficultés de recrutement des entreprises de proximité. L'U2P a interpellé les pouvoirs publics sur ces points :

- le développement des formations pour renforcer les compétences des demandeurs d'emploi,
- la promotion des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement,
- la levée des freins à l'emploi, tels que les difficultés liées au transport, au logement ou à la garde d'enfants,
- l'accompagnement des plus petites entreprises dans leurs démarches de recrutement, pour une meilleure adéquation entre les profils recherchés et les candidatures proposées.

Faire entendre

la voix de la proximité dans le débat public

Au cœur des évolutions sociales, de l'emploi et des territoires, l'économie de proximité est essentielle dans la vie des Français. Une voix importante que l'U2P a souhaité faire entendre tout au long de l'année 2022 : auprès des candidats engagés dans les scrutins électoraux, auprès des médias, auprès du grand public toujours désireux de soutenir les valeurs et le savoir-faire des entreprises de proximité.

**82 %
des
Français**

estiment que les entreprises de proximité sont insuffisamment prises en compte par les pouvoirs publics.

Peser dans le débat électoral

Les entreprises de proximité sont encore insuffisamment prises en compte par les pouvoirs publics : un constat partagé par 82 % des Français, selon une enquête réalisée en février 2022 par Opinion Way. C'est pourquoi l'U2P a souhaité faire entendre la voix des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux dans les campagnes présidentielle et législatives.

Un livre blanc, réunissant vingt priorités des entreprises de proximité pour le quinquennat, a constitué un socle pour interpellier les candidats à l'élection présidentielle, à partir du mois de février 2022. Une action qui s'est poursuivie auprès des candidats aux législatives, en particulier à travers le réseau des U2P territoriales. Estimant que d'importants chantiers restaient à mener pour améliorer l'environnement des entreprises de proximité, les vingt priorités du livre blanc se sont réparties selon cinq axes majeurs :

- Garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises.
- Agir pour que chaque emploi proposé par l'économie de



Les Français ont naturellement des affinités avec les entreprises de proximité et la pandémie les a encore rapprochés des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

*Joël Mauvigney,
Vice-Président de l'U2P*



proximité trouve preneur.

- Accompagner la croissance économique des plus petites entreprises et faciliter leurs transitions numérique et écologique.
- Centrer les politiques sur les TPE-PME.
- Garantir un haut niveau de protection sociale soutenable par la nation.

Invités à réagir à ces propositions par l'U2P le 17 mars 2022, les candidats ou leurs représentants sont venus présenter leur programme à l'occasion d'une audition suivie en direct par plusieurs milliers d'internautes sur YouTube.

Valoriser les atouts des entreprises de proximité

Série de manifestations organisées partout en France – et en 2022, du 17 mars au 17 mai –, le « Printemps de la Proximité » est l'occasion, année après année, de faire découvrir ou redécouvrir les entreprises de proximité. Cet événement aura permis de révéler au grand public les atouts qui se cachent derrière les entreprises de proximité : artisans, commerçants, professionnels libéraux.



PAROLES
D'ENTRE-
PRENEURS

Le plus grand plaisir dans le métier de masseur-kinésithérapeute c'est l'échange, la relation humaine, apprendre à comprendre l'autre, et participer à la réconciliation du patient avec son corps

*Sébastien Guérard,
Masseur-kinésithérapeute,
Occitanie.*



Au cours de visites d'entreprises et de portes ouvertes d'établissements, les Français ont pu se familiariser avec le quotidien et les enjeux des chefs d'entreprises de proximité : difficultés de recrutement, prix de l'énergie, innovations, protection sociale... Les U2P territoriales ont également proposé à des personnalités de partager la vie d'un chef d'entreprise de proximité en devenant « artisan », « commerçant », ou « libéral » d'un jour.

Partager la passion des métiers

En 2022, l'U2P a poursuivi le parrainage de l'émission « Mon métier, ma passion », diffusée chaque semaine sur RTL. Consacrés à des chefs d'entreprise, artisans, commerçants et professionnels libéraux, ces portraits sont l'occasion de plonger dans le quotidien d'entrepreneurs fiers de leur métier, et qui y consacrent toute leur énergie. Ils permettent aussi d'évoquer les savoir-faire, les filières de formation, l'apprentissage, le travail avec un conjoint, le sens de l'innovation, ou encore les problématiques environnementales.



Les valeurs des entreprises de proximité ont été particulièrement plébiscitées en 2022.

La proximité pour répondre aux enjeux d'avenir

Pour former les nouvelles générations, renforcer les savoir-faire et apporter de nouvelles perspectives à la jeunesse.
Pour défendre le statut des travailleurs indépendants, parfois menacé par les évolutions du monde du travail.
Pour enfin construire une société plus mixte, plus responsable, fondée sur la justice et le dialogue social.

Préparer

les nouvelles générations aux défis de demain

Plus que jamais en 2022, l'U2P s'est mobilisée pour préserver le modèle de l'apprentissage, formation d'excellence pour la jeunesse, et garantir la stabilité de son financement.



PAROLES
D'ENTRE-
PRENEURS

On forme beaucoup de jeunes et on est toujours à la recherche de nouvelles vocations. C'est un métier gratifiant : grâce à lui, j'ai fait le tour du monde !

*Julian Tonnellier,
fleuriste,
Île-de-France.*



Libérer tout le potentiel de l'apprentissage

L'U2P se félicite du succès de l'apprentissage auprès des jeunes générations. Pour 90% des 16-29 ans, l'apprentissage prépare bien à la vie professionnelle. Rappelons également que 240 000 créations d'emplois supplémentaires sont à mettre au crédit de l'alternance entre fin 2019 et fin 2021.

Pour
90%
des 16-29
ans,
l'apprentissage
prépare bien
à la vie profes-
sionnelle.

L'apprentissage joue un rôle majeur pour la formation et l'insertion professionnelle, que l'U2P a souhaité protéger, en se mobilisant tout au long de l'année contre le projet de réduction des coûts-contrats porté par le gouvernement à travers France Compétences. L'U2P a rappelé que la baisse des montants accordés aux organismes de formation devait en principe être redéfinie par les branches professionnelles, comme le prévoit la loi. L'U2P a également souligné que cette révision à la baisse risquait d'assécher de nombreuses filières qui souffrent déjà de pénuries de main-d'œuvre (alimentation, coiffeurs, fleuristes, électriciens, menuisiers...) et de favoriser les dérives dépendantes de certaines grandes écoles en matière d'apprentissage.

Cinq solutions ont été formulées par l'U2P pour repenser le modèle économique de l'apprentissage :

- exclure du champ des aides à l'apprentissage les entreprises de plus de 250 salariés,
- faire en sorte que les secteurs qui aujourd'hui embauchent des apprentis mais ne contribuent pas à l'apprentissage participent à son financement,
- solliciter une contribution de l'État à ce dispositif de formation initiale, au même titre qu'il participe à l'Éducation nationale,
- réduire les coûts-contrats pour les établissements publics bénéficiant déjà de financements de l'État,
- revoir la méthode de détermination des coûts-contrats en prenant mieux en compte les politiques sectorielles dans les arbitrages de France Compétences.

La prise de position de l'U2P a également été formalisée dans le cadre d'une contribution paritaire portant sur l'amélioration de la formation

**240
000
emplois**

ont été créés
entre fin 2019
et fin 2021 grâce
à l'alternance.

professionnelle. Dix-sept propositions ont été formulées par les partenaires sociaux et présentées à la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, le 8 décembre 2022. Les partenaires sociaux, dont l'U2P, n'ont pas appelé à un nouveau « big bang » de la formation professionnelle, mais ont recommandé des ajustements :

- la réallocation de certaines ressources financières vers des dispositifs visant prioritairement la formation des salariés des TPE et PME,
- l'application des dispositions déjà prévues dans la loi concernant la minoration des coûts-contrats pour les CFA publics et la pleine participation de l'État à l'apprentissage en tant que modalité de formation initiale,

- la nécessité de réguler le CPF en facilitant le co-investissement et le dialogue avec l'employeur,
- la révision des modalités de gouvernance et de prise de décisions au sein du conseil d'administration de France Compétences.

Les arguments de l'U2P ont été entendus par le gouvernement, qui a décidé d'ouvrir une nouvelle consultation des branches professionnelles. Une nouvelle phase importante pour l'avenir de l'apprentissage, au cours de laquelle l'U2P restera particulièrement vigilante.

Nouvelle aide unique : poursuivre l'élan en faveur de l'apprentissage

Les aides exceptionnelles accordées depuis juillet 2020 aux employeurs d'apprentis mineurs et majeurs pour faire face à la crise du covid 19 ont permis de développer cette voie de formation tout en luttant contre les pénuries de main-d'œuvre. L'U2P a, dans un premier temps, salué le maintien de ces aides (5 000 ou 8 000 euros selon l'âge de l'apprenti) jusqu'au 31 décembre 2022, tout en alertant le gouvernement sur les menaces d'effondrement de cette voie de formation en cas d'interruption de l'accompagnement. Puis, l'U2P s'est félicitée du retour à une aide unique de 6 000 euros pour chaque contrat d'apprentissage et de professionnalisation, quel que soit l'âge ou le niveau de formation. Cette décision écarte en effet le risque d'un arrêt brutal du développement de ces deux cursus, et rétablit un niveau d'aide identique pour tous les apprentis. C'est pourquoi l'U2P a invité le gouvernement à s'engager au-delà de l'année 2023 en garantissant la pérennité de ce nouveau dispositif, au moins jusqu'à l'issue du quinquennat.

U2P ET CAISSE DES DÉPÔTS : CONSTRUIRE LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

L'U2P et la Caisse des Dépôts ont conclu un nouveau partenariat d'une durée de trois ans, le 12 septembre 2022, avec cinq objectifs principaux :

- Partager et analyser une cartographie des pratiques de mobilisation du CPF au sein des branches professionnelles couvertes par l'U2P.
- Promouvoir le CPF comme l'outil au service des politiques d'emploi et de formation, auprès du réseau de l'U2P.
- Informer et sensibiliser le réseau et les entreprises de l'U2P sur « Mon compte formation » et les offres associées.
- Accompagner les organismes financiers de la formation professionnelle du champ de l'U2P dans la mise en place d'une stratégie de co-investissement du CPF.
- Soutenir les fédérations professionnelles.

Accompagner

toutes les transitions

L'U2P a poursuivi la défense du statut des indépendants, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante. Proche des territoires, cœur battant des villes et des villages, l'U2P ne cesse d'accompagner les entreprises de proximité dans la mise en œuvre des transitions écologiques et sociétales.

LA PROXIMITÉ AU FÉMININ !

Les métiers de la proximité sont bien plus féminisés qu'on ne voudrait le croire : c'est le résultat de l'étude « Les entreprises de proximité au féminin », reconduite par l'U2P en 2022, en partenariat avec la MAAF et réalisée par l'Institut supérieur des métiers (ISM).

Selon l'étude :

- 1 060 000 femmes sont à la tête d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale, contre 800 000 en 2017.
- Elles représentent 40 % des chefs d'entreprise du régime indépendant.
- Les entreprises de proximité emploient 1 660 000 femmes, soit 45 % de leurs 3,7 millions de salariés, une part en hausse et qui concerne la majorité des secteurs.

Protéger les travailleurs indépendants

L'année 2022 a vu l'adoption définitive du projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante, projet porté et défendu par l'U2P depuis de nombreuses années. La loi du 14 février 2022 consacre en effet la protection du patrimoine personnel des travailleurs indépendants. Le texte met fin au principe d'unicité des patrimoines personnel et professionnel des travailleurs indépendants et établit que tout ce qui n'est pas utile à l'exercice de la profession sera désormais insaisissable. Le combat de l'U2P ne s'arrête pas là. Face au risque possible de refus de prêts bancaires du fait de cette nouvelle protection, l'U2P souhaite qu'un accord soit conclu entre le gouvernement et la Fédération bancaire française pour officialiser l'engagement des banques à respecter l'esprit de la réforme et à accompagner le développement des entreprises.

La protection du statut des indépendants est également au cœur des combats menés par l'U2P pour les travailleurs des plateformes. Fidèle à ses positions depuis plusieurs années, l'U2P s'est vivement opposée à la loi du 7 février 2022 relative à l'organisation

**120
000
Français**

travaillent pour des plateformes de mobilité (VTC et livraisons de marchandises).

du dialogue social entre les travailleurs indépendants et les plateformes. Un texte qui ouvre la voie à la création d'un troisième statut, entre celui de travailleurs indépendants et celui de salariés, permettant ainsi aux plateformes d'échapper aux garanties salariales et sociales attachées au droit du travail, et faisant perdurer des inégalités entre travailleurs indépendants. L'U2P estime en effet que des acteurs économiques aussi puissants que les plateformes numériques internationales doivent contribuer au financement de la protection sociale, d'autant plus que les travailleurs indépendants des entreprises de proximité sont eux-mêmes soumis à un niveau élevé de cotisations. Tout autre choix entretiendrait une inégalité de traitement, source de distorsions de concurrence.

En 2022, l'U2P a demandé au gouvernement de retenir la proposition de directive européenne qui pose le principe de la présomption de salariat et qui invite à renverser la charge de la preuve.

Répondre aux enjeux environnementaux

En 2022, l'U2P a rappelé ses vives inquiétudes face aux restrictions de circulation engendrées par la multiplication des ZFE (zones à faibles émissions), des restrictions qui font peser des contraintes significatives sur l'activité des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux. L'U2P estime en effet que, face à l'obligation d'instaurer des ZFE dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants instaurée par la loi Climat d'août 2021, les chefs d'entreprise de proximité sont aujourd'hui démunis.

- L'offre de véhicules adaptés aux besoins des entreprises disponibles sur le marché est aujourd'hui insuffisante et incomplète.
- Le nombre de bornes de recharge (gaz, électrique) reste trop limité.
- À l'horizon 2024-2025, seuls les véhicules relevant des catégories Crit'Air 1 et Crit'Air 2 seront autorisés à circuler. Or actuellement, seule la moitié des véhicules utilitaires légers répond à cette exigence.

PAROLES
D'ENTRE-
PRENEURS



Les produits issus de l'agroécologie que je commercialise montrent qu'il est possible de nourrir sainement les personnes et de protéger la nature.

*Florence Châtelet-Sanchez,
épicière gastronomique,
Yvelines.*



- Le coût de remplacement des véhicules reste élevé, dans un délai contraint non anticipé par l'entreprise.

L'U2P a donc rappelé que les entreprises de proximité étaient bien évidemment prêtes à répondre aux enjeux de la qualité de l'air, mais que des solutions adaptées devaient être trouvées. Par exemple, l'organisation d'une concertation avec les constructeurs de véhicules, la mise en place de dérogations ou d'adaptations tant que l'offre de véhicules n'est pas opérationnelle, ou encore l'aide au financement des investissements nécessaires.

Accompagner la transformation numérique des entreprises

Depuis de nombreuses années, l'U2P épaula et guide les entreprises de proximité pour mener à bien leur numérisation. La transformation numérique expose les entreprises de proximité à de nouveaux risques, et notamment ceux concernant la cybersécurité.

En 2022, l'U2P a poursuivi ses actions pour sensibiliser ses adhérents à la cybermalveillance, déployant le nouveau module cybermalveillance.gouv.fr sur le site internet du même nom. Un nouveau module qui doit rendre accessible au plus grand nombre un service de diagnostic et d'assistance aux victimes de malveillance. Une étape de sensibilisation importante, pour toutes les entreprises de proximité engagées dans la transformation numérique.



Une nouvelle organisation

au service de la proximité

En décembre 2022, l'U2P a fait évoluer ses instances de gouvernance, pour mieux représenter l'ensemble de ses composantes et améliorer son efficacité d'action. Sa composition est élargie. Il compte :



Les présidents des



Le fonctionnement de l'U2P est collégial. Les deux principales instances, le **Conseil national** et le **Conseil exécutif**, sont composées à parts égales de représentants de chacune des organisations membres. Les décisions sont prises à l'unanimité. Ce fonctionnement s'applique également à toutes les représentations locales de l'U2P.

Le Conseil national

Il fixe les grandes orientations de l'U2P.

Président de l'U2P
Dominique Métayer

Représentants de la CAPEB
Jean-Christophe Repon
Christophe Bellanger
Gilles Chatras
Francis Mathieu
David Morales
Corine Postel
Thierry Ravon
Laure Vial

Représentants de la CGAD
Joël Mauvigney
Bruno Aim
Dominique Anract
Jean-Pierre Chedal
Véronique Gaulon
Jean-François Guihard
Laurent Le Daniel
Christel Teysse

Représentants de la CNAMS
Laurent Munerot
Martine Berenguel
Rachid Boudjema

Joël Fourny
Anne-Marie Le Roueil
Fabienne Munoz
Gérard Polo
Yves Roche

Représentants de l'UNAPL

Michel Picon
Philippe Besset
François Blanchecotte
Laurent Boulangeat
Bénédicte Bury
Marie-Françoise Manière
Denis Raynal
Christophe Sans

Présidente de la CNATP
Françoise Despret
Martial Bedouet

Présidents des U2P de régions

Louis Masson
Auvergne-Rhône-Alpes
Jean-Claude Brady
Bourgogne-Franche-Comté
Mickael Morvan - Bretagne
Yves Langlois
Centre-Val de Loire
Patrick Mias - Corse
Christian Blanckaert - Grand Est
Isabelle Wu - Hauts-de-France
Antony Hadjipanayotou
Île-de-France
Roseline Lemarchand
Normandie
Benoît Belgy - Nouvelle-Aquitaine
Pierre Azemar - Occitanie
Fanny Reyre Ménard
Pays de la Loire
André Bendano
Provence-Alpes-Côte D'azur

Le Conseil exécutif

Depuis décembre 2022, le Bureau de l'U2P devient le Conseil exécutif, chargé de prendre les décisions opérationnelles nécessaires dans le cadre des grandes orientations fixées par le Conseil national.

Dominique Métayer

Président de l'U2P

Michel Picon

Premier Vice-Président de l'U2P,
Président de l'UNAPL

Joël Mauvigney

Deuxième Vice-Président de l'U2P,
Président de la CGAD

Laurent Munerot

Troisième Vice-Président de l'U2P,
Président de la CNAMS

Jean-Christophe Repon

Quatrième Vice-Président de l'U2P,
Président de la CAPEB

Les Services

Les services sont chargés de préparer et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil national.

Direction

Pierre Burban - Secrétaire général, Directeur des services administratifs

Nadège Poquet - Assistante du Président et du Secrétaire général

Communication

Jean-Côme Delerue - Responsable de la communication

Oscar Dassetto - Chargé de mission

Relations du travail /

Protection sociale

Christian Pineau - Chef de service

Candice Goutard - Conseillère technique chargée du travail, de l'emploi et de l'assurance-chômage

Jean-Baptiste Moustié - Conseiller technique chargé des questions sociales

Mélanie Rabaux - Chargée de mission - Dialogue social

Représentativité / Branches professionnelles

Armand de Bernières - Conseiller spécial

Éducation, Orientation et Formation

Olivier Coone - Conseiller technique

Économie, Fiscalité et Développement durable

Nathalie Roy

- Conseillère technique

Relations avec le Parlement

Thérèse Note

- Conseillère technique

Affaires européennes

Audrey Gourraud

- Conseillère technique

Réseau des U2P territoriales

Bruno Pinto

- Conseiller technique

Services généraux / Comptabilité

Sylvain Melut

- Conseiller technique

Said Lahras - Chargé de mission administratif

Administration

Farida Bendahou - Secrétaire-

Assistante pôles communication, formation, relations avec le Parlement

Marie-Rose Casado

Secrétaire-Assistante pôles dialogue social, relation du travail, économie et fiscalité

Nos prochains combats

PROTÉGER
LE TRAVAIL DES
INDÉPENDANTS
À L'ÉCHELLE
EUROPÉENNE

PÉRENNISER
LE DIALOGUE
SOCIAL COMME
LE PILIER DE
LA DÉMOCRATIE

ACCOMPAGNER
LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE DES TPE
ET FACILITER LEURS
TRANSITIONS
NUMÉRIQUE ET
ÉCOLOGIQUE

CENTRER
LES POLITIQUES
SUR LES
TPE-PME

AGIR POUR
QUE CHAQUE
EMPLOI PROPOSÉ
PAR L'ÉCONOMIE DE
PROXIMITÉ TROUVE
PRENEUR



Disponible sur : www.u2p-france.fr